Maison des Jeunes et de la Culture
PROJET PEDAGOGIQUE

Accueil périscolaire

Année scolaire 2022/2023
École élémentaire de Savenès
Le Bourg
82600 Savenès

Table des matières

Préambule : 3
1- Présentation de l'Accueil 3
A/ La structure : 3
Situation géographique 3
Locaux et équipements 4
La réglementation 5
B/ L'équipe d'animation 5
Le recrutement de l'équipe pédagogique : 5
Leur fonction sanitaire 6
C/ L'enfant 8
Le public accueilli 8
D/ Fonctionnement (horaires, mode d'inscriptions, transports…) 9
Horaires : 9
Modalités d'inscription : 9
Tarifs : 10
Les transports 10
Le suivi sanitaire 11
Pour les enfants sous Projet d'Accueil Individualisé (PAI) : 11
La famille 12
2- Objectifs pédagogiques 12
A/ Objectifs éducatifs 12
B/ Objectifs opérationnels, moyens et projets d'activités mis en œuvre 13
3- Communication 16
● Affichage dans les locaux de l'accueil : 16
● Espace Famille : 16
4- Planification d'une journée type 17
5- Évaluations 20

Préambule :

L'accueil de loisirs périscolaire de Savenès, est depuis de nombreuses années, organisé par l'association :

Maison des Jeunes et de la Culture de Verdun-sur-Garonne, représentée par M. BERTHELOT Xavier Président et M. PETIT Alain directeur.

Le temps périscolaire du mercredi permet aux parents un mode d'accueil pour leurs enfants après la classe. Ainsi, il propose une transition entre rythme scolaire et temps libre de l'enfant : l'école et la famille. Agés de 3 à 11 ans, les enfants sont prioritairement scolarisés sur l'école de Savenès et sur les trois communes avoisinantes : Bouillac, Beaupuy et Comberouger.

Le projet pédagogique est élaboré dans un premier temps par la directrice de l'accueil et dans un second temps, redéfini avec l'équipe, en référence au projet éducatif commun aux différents accueils de loisirs organisés par la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) de Verdun-sur-Garonne, en cohérence avec le Projet Educatif du Territoire existant.

Ce projet doit permettre de répondre précisément à toutes les questions concernant l'organisation et le déroulement de l'accueil. Il indique les choix pédagogiques, les moyens humains, matériels et organisationnels de mise en œuvre dont dispose l'équipe. Il pourra être amené à évoluer en fonction des effectifs de fréquentation des enfants et sur le renforcement des équipes d'animations.

Dans le cadre de la convention entre la Caisse d'Allocation Familiale et la Maison des Jeunes et de la Culture signée pour le soutien et le fonctionnement des accueils de loisirs enfants, le gestionnaire s'engage à respecter et faire respecter à ses salariés la Charte Laïcité de la Branche Famille. De ce fait, le gestionnaire s'engage à demeurer attentif au respect des pratiques sur le terrain en garantissant le principe de neutralité philosophique, politique, syndicale ou confessionnelle.

1- Présentation de l'Accueil

A/ La structure :

Situation géographique

Savenès est une commune française située dans le Sud du département de Tarn et Garonne, en région Occitanie. Sur le plan historique et Culturel, la commune est dans le pays de Rivière -Verdun, un petit pays d'élection de l'est de la Gascogne, à l'écart des grandes voies de communication, et s'étageant sur les terrasses de la rive gauche de la Garonne, entre la vallée de la Save et la Lomagne, et se prolongeant en Gascogne Toulousaine. Savenès est une commune rurale qui compte 815

habitants en 2020.Après avoir connu une forte hausse de la population depuis 1975 elle fait partie de l'aire d'attraction de Toulouse.
Pourvue d'un milieu associatif important, et d'un patrimoine enrichissant (châteaux fontaine, moulin), la commune de Savenès fait preuve de vitalité, de dynamisme, et de convivialité. Ses habitants sont appelés les Savenésiens ou les Savenésiennes.

Locaux et équipements

Les locaux

Extérieur

- 2 cours arborées avec marquage au sol (jeu de la marelle) (circuit code de la route
- Deux préaux indépendants semi-ouverts avec un box adjacent pour le rangement du matériel extérieur de l'école dont l'un équipé de panier de basket

Intérieur

- Un réfectoire pour un effectif de 14 places pour les maternelles et 36 places pour les primaires
- Une cuisine équipée d'un grand frigidaire, un four pour la mise en chauffe des repas
- A l'étage deux salles d'activités dont l'une est équipée d'un point d'eau et de placards muraux (stockage et rangement du matériel pédagogique)

Au rez-de-chaussée, une vaste salle faisant office (d'accueil, et de bureau de direction) qui s'ouvre sur trois/accès

- La salle de repos pour les maternelles
- Un local pour ranger jeux, livres, ballons
- 1 bloc sanitaire pour les maternelles (2 WC - 1 lavabo - 1 douche)
- 1 bloc sanitaire pour les primaires (3 WC – 2 urinoirs - 2 lavabos)

Cette organisation matérielle et pédagogique fait objet d'une concertation régulière avec le directeur de l'école car parfois nous mutualisons cette salle d'accueil.

Equipement

L'accès à d'autres équipements de la commune peut être sollicité pour les activités.

- Stade
- Terrains de tennis
- Bibliothèques
- Salle des fêtes pour spectacle ou loto

La réglementation

Nous sommes soumis à la législation et à la réglementation du code du travail et à celle de l'Education Nationale et de la Jeunesse ainsi qu'au Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux sports du Tarn et Garonne. Pour toute question concernant la réglementation des revues actualisées sont régulièrement mises à disposition. En cas de doute, ne pas hésiter à consulter l'équipe de direction ou le responsable hiérarchique direct.

Taux d'encadrement :

- 1 animateur pour 14 enfants de 6 ans
- 1 animateur pour 18 enfants de plus de 6 ans.

Rappel : Minimum 50% de titulaire BAFA, 30% de stagiaires, -20 % de non qualifiés.

B/ L'équipe d'animation

1/ Le recrutement de l'équipe pédagogique :

Les animateurs sont recrutés par le directeur de la MJC et la directrice, après entretien. Nous respectons les normes d'encadrement définies par la législation.

Elle se compose d'une équipe de direction avec :

- ⇨ Une directrice (travailleur indépendant) : Marie Chantal Comboul, BAFD référente sur le groupe des maternelles
- ⇨ D'une équipe d'animateurs avec :

- Une animatrice (contrat CDI ¼ temps) Jessica Amilhat (BAFA, stagiaire BAFD en cours) référente sur le groupe des primaires.
- Une animatrice non permanente (en contrat d'engagement éducatif) : Francque Bontemps (non diplômée) en renfort sur le groupe des primaires.

Rôles et missions

Une équipe pédagogique compétente et qualifiée dévoile l'implication de chacun avec ses propres compétences spécifiques. Par l'adaptation des activités aux besoins et aux envies des enfants, par l'échange de points de vue, dans un climat de confiance et de respect mutuel, l'équipe travaille pour le bienêtre de tous.

- La Directrice :

La directrice assure deux missions :

- ⇨ Une mission d'animatrice, au même titre que tout animateur.
- ⇨ Une mission propre d'encadrement et de gestion.

- Elle est garante du bon fonctionnement de l'Accueil pour l''équipe d'animation et les enfants.

- Elle veille à la sécurité physique, morale et affective des enfants, des animateurs (trices), du personnel technique.
- Elle gère les tâches administratives, matérielles, ainsi que le budget.
- Elle est référente de son équipe, anime des réunions et les organise.
- Elle mobilise et dynamise son équipe autour du projet pédagogique.
- Elle donne les moyens matériels à son équipe pour réaliser les divers projets d'activités.
- Elle joue son rôle de formateur, assure le suivi et la validation des animateurs stagiaires.
- Elle assure les relations avec les familles, et les différents partenaires.
- Elle est garante de la mise en œuvre du projet pédagogique, et rend compte de son travail à sa hiérarchie.
- Elle veille au respect des normes d'hygiène (dont H.A.C.C.P.) avec les agents de service.

- <u>Les animateurs /animatrices</u>

Un rappel sur l'« ANIMATEUR » et tous les mots qui en découlent :

A ➡ Animer, adhérer, accompagner, amuser
N ➡ Nature, naviguer, neutre, normalité, noyau
I ➡ Imagination, inventer
M ➡ Motiver, moteur
A ➡ Autonomie, ambiance, action, adaptabilité, attention
T ➡ Tolérer, tempérer
E ➡ Évaluer, écouter, entendre, énergie
U ➡ Utiliser, union, unir
R ➡ Rôle, réaliser, réunir, ranger

Leur fonction sanitaire :
L'animateur gère la trousse de secours pour les sorties et au sein de l'Accueil. Ils (elles) veillent à ce qu'il ne manque rien. La direction devra en être avisée si ce n'est pas un membre qui prend en charge l'enfant. Si l'enfant ne peut se déplacer (par exemple il boîte ou ne peut se relever SEUL), l'animateur restera près de l'enfant et avertira la Direction qui viendra auprès de l'enfant.

En cas **d'alerte incendie**, quel qu'en soit le motif, avéré ou non, TOUTE l'équipe, agents de service y compris, procèdera à l'évacuation et se retrouvera au point de ralliement dans le délai le plus court possible et dans le plus grand calme. En ce sens, chaque groupe gardera toujours avec lui la liste des enfants afin de procéder au comptage le plus rapidement possible. Chaque salarié est tenu de connaître les issues de secours et la localisation des extincteurs.

<u>L'agent de service :</u>

Elle est formée aux normes H.A.C.C.P. et assure l'entretien des locaux et le service de restauration.

Elle est chargée de l'entretien des locaux utilisés par l'accueil de loisirs et de la préparation des repas. Elle concourt également au bon déroulement des repas en aidant au service, en aidant les enfants à couper leur viande…

Elle dispose d'une liste de tâches et d'un planning indicatif, leur permettant de trouver leur organisation tout en respectant les normes H.A.C.C.P. Elle doit respecter les normes d'hygiène liées à la collectivité lors de la réception et préparation des repas, veiller à la prise des températures, compter le nombre de repas et de goûters et en informer la directrice en cas de soucis

Elle est tenue d'informer la directrice de tout problème lié à la restauration ou à l'entretien des locaux.

2/ Les modalités et obligations de l'animateur :

L'animateur est avant tout le reflet de la collectivité par laquelle il est engagé. Il représente donc la Maison des Jeunes et de la Culture. De ce fait, il est assujetti à un devoir de réserve et de discrétion. En tant que reflet de la commune, il a donc également un certain nombre d'obligations à respecter dans ses pratiques sur le terrain en garantissant le principe de neutralité philosophique, politique, syndicale ou confessionnelle.

Envers les enfants :

- ⇨ Respecter chaque enfant.
- ⇨ S'occuper en priorité des enfants et de « TOUS LES ENFANTS », aucune discrimination, de n'importe quelle sorte, aucune différence.
- ⇨ Proposer des activités en cohérence avec les différents projets et adaptées aux âges des enfants.
- ⇨ Mettre l'accent sur la sécurité et la privilégier.
- ⇨ Fixer les « règles de vie » et montrer l'exemple.
- ⇨ Ne pas laisser les enfants seuls dans la cour
- ⇨ Respect du langage dans les propos échangés devant les enfants ainsi qu'en leur compagnie.
- ⇨ Veiller à ce que chaque enfant mange ou au moins goûte les aliments ~~et ve~~
- ⇨ Favoriser l'autonomie en permettant aux enfants le débarrassage et nettoyage des tables
- ⇨ Ne pas laisser un enfant quitter seul le périscolaire sans autorisation de sa famille.
- ⇨ Ne pas laisser un enfant quitter le L'accueil de loisirs avec une personne non habilitée à le récupérer (voir dossier d'inscriptions et fiche de renseignements) en cas de doute, demander à directrice ou téléphoner à la famille.
- ⇨ Donner à un enfant accidenté les premiers soins nécessaires en attendant l'arrivée des secours.
- ⇨ Dans le cas des punitions, les justifier et les expliquer aux enfants.

Entre collègues :

- ⇨ Se vouer un respect mutuel.
- ⇨ Communiquer entre animateurs afin d'éviter tout litige.
- ⇨ Toute l'équipe doit faire respecter les mêmes règles aux enfants sans oublier de les appliquer eux-mêmes.
- ⇨ Privilégier le travail d'équipe pour la préparation et la réalisation des activités.
- ⇨ Informer le directeur pour toutes informations importantes

Envers la directrice :

- ⇨ Respecter sa hiérarchie.
- ⇨ Avertir le directeur en cas de non-respect à ses obligations de la part d'un membre de l'équipe.
- ⇨ Informer la directrice de toutes les remarques faites par les parents.
- ⇨ Informer la directrice de tout comportement anormal détecté chez un enfant (signe de coups ou de blessures, insolence, etc.…).
- ⇨ Justifier toute absence

La consigne est donnée afin que les animateurs respectent au maximum les règles élémentaires d'hygiène

Les points Non Négociables :

- ⇨ Avoir une tenue vestimentaire correcte.
- ⇨ Avoir une hygiène corporelle correcte.
- ⇨ Ne pas mélanger la vie privée et la vie professionnelle.
- ⇨ Arrivée des animateurs 10 minutes avant sur le lieu de travail.
- ⇨ Ne pas fumer devant les enfants.
- ⇨ Ne pas utiliser le téléphone portable pendant le temps de travail à d'autres fins que professionnelles. En cas d'urgence personnelle, voir avec la responsable.
- ⇨ Avoir connaissance du projet pédagogique et en assurer la mise en œuvre.
- ⇨ Connaître les règles d'encadrement de la Direction SIEGS
- ⇨ Noter sur un cahier tous les soins donnés aux enfants en indiquant les noms et prénoms des enfants, pourquoi et comment il a été soigné et qui a effectué les soins.

Vérifier régulièrement la composition des trousses à pharmacie

C/ L'enfant

Le public accueilli

Les enfants de l'accueil de loisirs viennent de catégories socioprofessionnelles, d'origines ethniques et religieuses diverses. Ce brassage de population est un avantage pour les enfants et l'équipe d'animation, car nous avons la possibilité de travailler sur des thèmes tels que la connaissance et le respect de l'autre.

La capacité d'accueil totale de la structure est de 50 enfants. La répartition est la suivante : 14 enfants de 3 à 5 ans et 36 enfants de 6 à 11 ans.
Lors des mercredis périscolaires, l'accueil de loisirs est ouvert de 9h à 18h30.

Répartition par tranches d'âge :

	Groupe des – 6 ans		Groupe des + 6 ans
Groupe des 3 - 4 ans	7	Groupe des 6-8 ans	18
Groupe des 4-5 ans	7	Groupe des 9-11 ans	18
TOTAL	14	TOTAL	36

Démarche pédagogique :

►Respecter la législation en vigueur (Textes et applications)
►Veiller au respect de la Charte de Laïcité dans le cadre du principe de neutralité philosophique, politique, syndicale ou confessionnelle.
►Élaborer et remettre à son directeur son projet d'animation
►Mettre en œuvre les projets d'activités en concertation avec ses collègues
►Travailler en équipe
►Avoir préparé ses animations à l'avance et apporter une activité modèle aux enfants
►Ne jamais laisser les enfants sans surveillance

Les périodes d'ouverture de l'accueil de loisirs :

L'accueil de loisirs est ouvert tous les mercredis scolaires (sauf jours fériés), et ce, du 07/09/2022 au 05/07/2023.
L'accueil de loisirs de Savenès est habilité par la SDJES du Tarn et Garonne

D/ Fonctionnement (horaires, mode d'inscriptions, transports…)

Horaires :

L'accueil des enfants se fait à partir de 11h45 jusqu'à 18h30. Les enfants de Savenès inscrits sur les mercredis sont récupérés à la sortie de la classe par la directrice et une animatrice à 11h45. Un temps informel est proposé le temps que les enfants des autres écoles arrivent.

Modalités d'inscription :

Pour les mercredis, une permanence administrative est organisée le mercredi matin de 9h à11h30 sur la structure. Les inscriptions se font un mois avant la période concernée.
La période de permanence d'inscription de l'accueil écoulée, les inscriptions se feront en fonction des places disponibles.

Les modifications peuvent être effectuées jusqu'à 2 semaines avant la période visée. Les annulations ne sont pas remboursables.

Tarifs :

Un tarif modulé en fonction de l'appartenance à la Communauté de Communes Grand-Sud Tarn et Garonne est appliqué aux familles, hors aides des comités d'entreprises, aide aux temps libre de la Caf et Pass-accueil MSA pour les ayants-droits.
Les paiements par chèques, espèces, ANCV, CESU sont acceptés.

Les tarifs sont fonction des horaires, d'ouverture proposent soit trois formules :

- Temps de transport et restauration avec repas de 11h30 à 14h
- Après-midi avec repas de 11h30 à 18h30
- Après-midi sans repas de 14h à 18H30

Temps de transport restauration	Prix ½ journée avec repas	Prix ½ journée sans repas
5,00€	**10,00€**	**7,00€**

Le repas :

Les enfants et le personnel bénéficient d'un repas et d'un goûter livrés par le service de restauration CRM (Martel) basé à Rodez.

Les transports

Un seul bus (Transport VERBUS) récupère les enfants à la sortie des classes des communes avoisinantes avec à son bord une animatrice pour garantir leur sécurité.

- 12h Beaupuy
- 12h10 Bouillac
- 12h20 Comberouger
- 12h30 les animateurs regroupent tous les enfants dans la cour. La directrice émarge et fait état de présence.

Nous apportons un regard aiguisé sur l'intégration des publics en situation de handicap.

Il ne s'agit pas simplement de répondre aux obligations instaurées par la loi du 11 février 2005 qui affirme le principe d'accessibilité à l'ensemble des lieux d'accueil collectif, sans discrimination, quel que soit le handicap, mais d'une volonté de notre part de se donner les moyens afin de les accueillir au mieux, dans des conditions confortables.

Il nous appartient d'adapter nos pratiques en respectant le rythme de chacun, l'autonomie dans le groupe en adaptant les espaces et en tenant compte des objectifs et des contraintes de chaque temps éducatif. Au regard de ces contraintes, l'équipe s'ajuste en permanence.

Des règles de vie sont indispensables pour fixer le cadre d'accueil donnant aux enfants des repères, lui permettant de s'approprier les lieux dans le respect de ces règles. Partageant les lieux avec l'école et ayant les mêmes enfants, les règles de vie sont identiques à celles de l'école et affichées dans les cours et les locaux.

Le suivi sanitaire :

Dès l'inscription, un listing des enfants nécessitant une attention particulière au point de vue sanitaire est mis en place. Un classeur est mis à disposition de l'équipe pour les informer sur les allergies de tous types, les régimes spécifiques, les recommandations médicales connues pour ces derniers.
Ce listing avec les numéros d'urgence est mis à jour et seul un exemplaire de ce dernier suit l'animateur lors de tous leurs déplacements.

N'ayant pas de salle d'infirmerie dans les locaux de l'école, les trousses de secours ainsi que tout autre matériel de soin et de suivi sanitaire sont conservées dans une armoire fermée à clef et hors de portée des enfants dans la salle d'accueil. Un cahier d'infirmerie ainsi que certains PAI (Asthme) y sont également stockés.

C'est la directrice qui devient donc référente sur ce rôle. Les animateurs peuvent cependant soigner les enfants et s'occuper des petits bobos du quotidien (écorchures, saignement de nez, chagrins...) en prenant bien soin de toujours tout noter dans le carnet de suivi sanitaire.
En cas d'accident grave, la directrice prévient immédiatement les secours ainsi que les parents de l'enfant.

Pour les enfants sous Projet d'Accueil Individualisé (PAI) :

Les PAI avec des conditions spécifiques alimentaires :
Les repas sont fournis par les parents et si les goûters sont spécifiques, ils le sont également. Une réduction tarifaire est accordée dans ce cas-là afin de ne pas pénaliser la famille.

- Les PAI Asthme sont rangés dans l'armoire à pharmacie et étiquetés au nom de chaque enfant pour bien les reconnaître. Toute prise de médicament se fera obligatoirement sous la surveillance d'un adulte.
- Les enfants ayant de l'asthme sans PAI doivent fournir une ordonnance ainsi qu'une trousse médicale d'urgence.

Remarque : Hors PAI, **AUCUN** médicament ne sera administré aux enfants par l'équipe d'animation, même avec ordonnance !

L'activité n'est pas une fin en soi mais un vecteur éducatif émancipateur :

Grâce à l'expérimentation, l'enfant va se construire, exprimer sa personnalité et son potentiel.

Faire du sport, créer, jouer, partager, découvrir, apprendre, les loisirs éducatifs et culturels sont essentiels à son développement.
Être à l'écoute de l'enfant, c'est aussi lui accorder le droit de ne rien faire, de rêver ou de parfois modifier un programme d'animation.
Chacun doit avoir sa place dans notre accueil et chacun s'enrichit au contact de l'autre, quel qu'il soit.

Outre la proposition d'activités traditionnelles d'un accueil de loisirs, nous souhaitons :

- Développer le partage et l'entraide entre les enfants,
- Être à l'écoute des goûts et aspirations de chacun,
- Fédérer les enfants autour d'un projet commun, autour d'activité culturelles, artistiques, sportives…qui dépassent les différences.

La famille :

Accueil
Pilier de la construction et du développement de l'enfant, la famille est un maillon essentiel. Premier partenaire éducatif, la famille est associée au projet de nos accueils. Il s'agit de l'associer non seulement dans le cadre de rencontres individuelles, de réunions d'informations, de temps de convivialité mais aussi dans la vie au quotidien de nos accueils.

Enfin, elle contribue à l'évaluation et l'amélioration de nos pratiques.

2- Objectifs pédagogiques

A/ Objectifs éducatifs

Les objectifs sont en lien avec trois valeurs éducatives énoncées dans le projet éducatif des accueils de loisirs de la Maison des Jeunes et de la Culture de Verdun-sur-Garonne (en annexe au projet pédagogique) en cohérence avec les valeurs éducatives des MJC. Celles-ci seront déclinées dans nos projets de l'année nous permettant ainsi de **favoriser l'épanouissement individuel de l'enfant, dans un cadre collectif** :

• Éduquer à la citoyenneté

Favoriser la socialisation des enfants et l'apprentissage de la vie en groupe. Prendre en compte l'individualité de chaque enfant au sein du groupe.
Favoriser l'autonomie et la responsabilisation des enfants selon leurs âges et leurs capacités.
Encourager les initiatives, favoriser la rencontre avec d'autres publics.

• Vivre ensemble

Impliquer et faire participer les enfants aux différents temps de vie quotidienne collective.

Favoriser les activités de libre expression, l'échange et l'écoute. Mettre en place une organisation où chaque enfant puisse se repérer et s'approprier son espace dans un espace collectif.

• Développer des loisirs responsables

Mettre en place des projets d'animation autour d'une thématique avec des ateliers de découvertes adaptés à chaque tranche d'âge.
Sensibiliser les enfants à l'éducation à l'environnement.
Sensibiliser les enfants aux plaisirs des loisirs éducatifs.
Favoriser la diversité des activités et des sorties.
Amener les enfants à s'ouvrir à leur environnement proche.

B/ Objectifs opérationnels, moyens et projets d'activités mis en œuvre

L'accueil de loisirs est un lieu éducatif de détente et de loisirs à partager avec d'autres enfants du même âge ou non. C'est un lieu de socialisation et d'apprentissages de la vie quotidienne, un lieu d'expression de soi et d'épanouissement personnel, permettant à l'enfant de mêler expériences individuelles et expériences collectives favorisant la découverte, l'imagination et le jeu.

L'accueil de loisirs apporte à l'enfant un véritable bénéfice éducatif, en proposant multitudes d'expériences ludiques et sociales dans un environnement sécurisé et adapté pour l'accueil d'enfants.

Dans ce cadre, nous déclinons les objectifs et moyens suivants :

► Prendre en compte l'individualité de chaque enfant

• En respectant le rythme de l'enfant
Même si l'accueil de loisirs est un lieu collectif, un groupe est composé de plusieurs individus à part entière. Il importe donc de respecter leur rythme, leurs besoins et leurs capacités suivant leur âge et leur caractère.

Il conviendra de :
- Proposer mais ne pas imposer une sieste à chaque enfant de moins de 6 ans (selon les recommandations du médecin de la Protection Maternelle et Infantile),
- Mettre en place un lever échelonné de la sieste,
- Respecter un temps calme pour les enfants âgés de 6 ans et plus.

• En respectant l'environnement propre de l'enfant
Il nous appartiendra de:
- Créer un espace d'échanges avec sa famille : proposer des temps de rencontre plus ou moins formalisés

- Privilégier la qualité de la relation aux familles, notamment à travers les temps d'accueil et la transmission des informations relatives aux animations proposées.
- Favoriser la rencontre avec d'autres acteurs intervenant auprès de l'enfant (prestataire musical, culturel, sportif…)

• En proposant un suivi sanitaire rigoureux

Nous nous efforcerons d'être à l'écoute de toute recommandation éventuelle et répondrons aux interrogations des parents quant à notre fonctionnement et à l'accueil de leur enfant en tant qu'INDIVIDU (suivi affiné).

Cela passera notamment par :

- Pour les traitements médicaux, une organisation rigoureuse mais souple permettant de gérer cet aspect de la santé,
- Pour un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.), par un strict respect,
- Pour les « petits bobos » : gestion par les animateurs avec la trousse de soin où ils noteront le nom et prénom de l'enfant et de lui-même, la date et l'heure, la blessure et les soins apportés ainsi que la personne prévenue, le tout dans le registre des soins de l'infirmerie.
- Procédure également pour la sécurité incendie dans les locaux.

• En donnant la possibilité aux enfants de participer au choix à leurs activités

Se traduisant par :

- Des propositions d'activités définies au préalable,
- Des temps informels proposés aux enfants
- Une mise à disposition d'espaces (coins polarisés) permettant à l'enfant de faire vivre ses envies
- De reconnaître ses compétences : plaisir d'être reconnu dans ses compétences par l'animateur et par sa famille.
-

• En favorisant « le faire-avec »

Il ne s'agit pas de laisser l'enfant "faire" entièrement seul, pouvant générer chez lui de l'insécurité, ni de faire à sa place, mais de l'accompagner dans ses apprentissages en instaurant des repères spatiaux-temporels, physiques et moraux, tant dans la vie quotidienne que dans les activités et le choix de celles-ci.

► Prendre en compte le cadre collectif

• En mettant en place des rituels pour un meilleur repérage dans le temps

- Fresque temporelle pour les maternelles, chants justes après le temps d'accueil, danse …

• En aménageant l'espace

- Permettre à l'enfant de se sentir bien (couleurs, décorations, mobilier adapté et ludique…),
- Offrir des repères indispensables pour sa sécurité et son développement autonome,

- Susciter des envies et donc des activités facilitées par une accession aux matériaux et matériels rangés permettant une appropriation autonome et en sécurité (mobilier à hauteur des enfants).

• En permettant aux enfants d'agir ensemble sur leur temps d'accueil

- Initier et sensibiliser les enfants à la vie quotidienne et collective
- Mise en place de règles de vie afin de vivre en harmonie avec les autres
- Instaurer les échanges et le dialogue (enfants/enfants, adultes/enfants)
- Solliciter le respect des autres et de leurs différences (sociales, culturelles, physiques et morales)
- Favoriser un esprit de solidarité (écoute, partage, aide)
- Amener les enfants à respecter les lieux, les locaux, le matériel et les aménagements mis à disposition
- Favoriser l'autonomie et la responsabilisation des enfants
- Amener l'enfant à prendre en charge certains aspects de la vie quotidienne (rangement du matériel, service du goûter, rangement et nettoyage après les activités…)
- Amener l'enfant à prendre des initiatives, des décisions, des responsabilités et à les assumer au sein du groupe
- Amener progressivement l'enfant à se prendre en charge (habillage, passage aux toilettes…)
- Permettre à l'enfant de se réaliser seul dans sa réflexion, ses actions et ses activités
- Favoriser le bien-être et l'épanouissement des enfants
- Mettre en valeur et développer les qualités, les compétences tout en exploitant la richesse de chacun
- Contribuer à l'éveil et à l'épanouissement des enfants
- Permettre à l'enfant d'avoir ses moments personnels, sans l'obliger à intégrer le groupe (Temps calmes, détente ou jeux libres…)
- Favoriser l'échange de connaissances entre les enfants de la même structure ou d'une structure différente (échanges, correspondances)
- Amener l'enfant à comprendre ses différences et celles des autres, pour les accepter et se faire accepter
- Veiller à la décoration générale (portemanteaux personnalisés, parcours fléchés au sol ou sur les murs, illustration des thèmes et projets abordés aux murs et dans les salles, panneaux photos etc.)

D'une manière générale, privilégier l'accompagnement de l'enfant par l'adulte vers une prise en charge croissante de sa vie quotidienne, donc vers une accession à une autonomie à sa mesure.

►Sensibiliser les enfants au plaisir et aux loisirs éducatifs

- ⇨ En donnant l'envie et le plaisir aux enfants de venir au centre de loisirs, en proposant des activités ludiques, originales et variées
- ⇨ En intégrant la notion d'apprentissage par le jeu
- ⇨ En stimulant la créativité en laissant l'initiative aux enfants
- ⇨ En favorisant la découverte et la pratique de nouvelles techniques, activités et jeux

- ⇨ En développant l'ouverture sur le monde et en éveillant la curiosité des enfants
- ⇨ En développant les activités de l'enfant avec des objectifs clairs de séances

Les projets d'animation ou projets d'activités

Le projet d'animation est un fil conducteur sur une période définie : mois, trimestre, année scolaire… L'activité reste un moyen d'atteindre des objectifs pédagogiques, et **non un but en soi**.
Il est élaboré par l'équipe, et ce, en rapport avec le projet pédagogique et ses objectifs, des objectifs et compétences spécifiques des animateurs et affinés grâce à la participation des enfants. De plus celui-ci doit prendre en compte le thème défini par la direction avec les équipes pour la période.
Dans nos propositions d'activités, nous veillons à proposer une **démarche pédagogique** cohérente en lien avec nos valeurs, la connaissance et l'âge des publics et nos objectifs, indispensable à toute mise en place d'activités et d'animations, en s'interrogeant :

1- Quel(s) objectif(s) du projet pédagogique suis-je en capacité de développer ? Quelles compétences puis-je mettre à disposition de la structure d'accueil de loisirs ?

2- Les publics : Quelle est la tranche d'âge des enfants ? Quel est l'effectif du groupe?

3- Le cadre d'animation : Quelle proposition d'aménagement de locaux en lien avec les publics ? Quelle est la durée de l'animation ? Quelle est l'organisation en termes de répartition des enfants, par petits groupes, tous ensemble, ...) ? Quelle mise en place pour répondre à mes objectifs ?

4- Quelles sont les contraintes matérielles, les besoins en logistique ?

3- Communication

● Affichage dans les locaux de l'accueil :

Un espace d'informations dédié aux familles est disponible à l'accueil où sont affichés:

- ⇨ Le projet éducatif (sur demande)
- ⇨ Le projet pédagogique (sur demande)
- ⇨ Les plannings pour chaque période
- ⇨ Les menus des repas et des goûters sur la période des mercredis

● Espace Famille :

L'échange avec les familles s'effectue au quotidien par un accueil individuel à l'accueil du soir. L'équipe d'animation et de direction y porte une attention permanente.
L'accueil et le pointage global des enfants sont effectués par la directrice ou un membre de l'équipe.

Une rencontre sera mise en place par la direction de l'accueil de loisirs notamment lorsque l'enfant ne respecte pas les règles de vie en collectivité et fait preuve d'incorrection envers les autres enfants et/ou le personnel (violence physique, verbale, non-respect des locaux, dégradation de matériel…) ou bien lorsque le comportement de l'enfant semble inhabituel.

4- Planification d'une journée type

L'accueil de loisirs accueille les enfants de 3 ans à 11 ans, de 11h45 à 18h30
L'équipe d'animation assure la permanence administrative de 9h à 11h30.
Les activités sont organisées de 14h à 16h.

ADMINISTRATIF

- ⇨ 9h : la directrice et les animateurs arrivent sur le centre. La directrice vérifie la température du frigidaire et contrôle la commande des repas
- ⇨ Les animateurs ouvrent les portes des salles
- ⇨ 9h30 à 10h30 : l'équipe se réunit pour faire un bilan sur le fonctionnement ou des problématiques sur les mercredis ~~derniers~~ précédents
- ⇨ 10h30 à11h 30 : l'équipe aménage les salles, (dortoir, salle d'activités, prépare le matériel pédagogique, les jeux extérieurs et / ou les jeux intérieurs
- ⇨ 11h30 : L'animatrice prend les listes des enfants inscrits, sur les autres communes, se vêt d'un gilet jaune, la trousse de pharmacie et rejoint le bus

ACCUEIL DES ENFANTS

- ⇨ 11h45 : Les enfants de l'école de Savenès sortent des classes : La directrice émarge la feuille de présence En attendant les enfants sont accueillis par l'animatrice restante Dès leur arrivée ils peuvent disposer des différents jeux et coins mis en place et vaquent à leur rythme. L'animateur est présent et surveille en attendant le retour des copains
- ⇨ 11h45 le bus part en direction vers trois communes :
- ⇨ 12h Beaupuy
- ⇨ 12h10 Bouillac
- ⇨ 12h20 Comberouger
- ⇨ 12h30 Retour à Savenès. La directrice note et émarge la feuille de présence
- ⇨ Passage des enfants aux toilettes et lavage des mains
- ⇨ 12h45 à 13h30 : les enfants partent au réfectoire
- ⇨ 13h30 à 14h Départ échelonné des enfants inscrits sur la ½ journée. La directrice accueille les familles
- ⇨ 14h : les petits vont à la sieste. Ils écoutent une histoire. Les plus grands ont rejoint la salle pour les activités
- ⇨ 16h : Rangement du matériel pédagogique, nettoyage des tables
- ⇨ 16h30 : Goûter. Echanges avec les animateurs

- ⇨ 17h à 18h30 Départ échelonné des enfants
- ⇨ 18h30 Fermeture des salles

Remarques :

1- Des départs exceptionnels ou réguliers d'enfants peuvent survenir au cours de l'après-midi une décharge devra être remplie par la personne prenant en charge l'enfant.
2- Dans le cas de départs réguliers (ex : Rendez-vous médicaux, scolaires), un protocole et une décharge annuelle seront établis. Dans tous les cas, l'enfant ne pourra pas revenir sur l'Accueil après son départ.

L'animateur doit être disponible et à l'écoute de chaque enfant afin de permettre un accueil individualisé. Ce temps est également la transition entre l'école et l'accueil de loisirs, c'est pourquoi la disponibilité de l'équipe doit être entière.
Plusieurs activités autonomes peuvent être mises en place (lire, dessiner, jouer, écouter de la musique, discuter, ou même ne rien faire !) mais avant tout l'équipe devra être force de propositions et mettre en place des activités.

Il est primordial de subvenir aux besoins physiologiques des enfants afin de contribuer à leur sécurité. Les temps de restauration sont importants en termes de moment de partage, d'écoute, de convivialité et d'apprentissage de l'autonomie.

Avant chaque prise de repas, l'équipe d'animation s'assurera que :

- ⇨ Les enfants passent aux toilettes et se lavent les mains avant de se mettre à table afin d'éviter les allées et venues durant les repas
- ⇨ L'animateur permettra à l'enfant de devenir autonome : il l'incitera à couper lui-même sa viande, à se servir seul pour les plats froids, à couper les fruits
- ⇨ Les enfants puissent s'installer à une table suivant leurs affinités, dans la mesure du possible. Toutefois, l'animateur se verrait contraint de changer de table un enfant qui perturberait le bon déroulement du repas

Au cours des repas l'animateur veillera à ce que chaque enfant:

- ⇨ Ait au moins un apport conséquent au moment de la prise des repas.
- ⇨ Goûte aux aliments.
- ⇨ Ne joue pas et ne gaspille pas la nourriture.
- ⇨ Prend le temps de manger à son rythme, le moment du repas reste un moment convivial ou l'échange entre les enfants et les animateurs est important.
- ⇨ Veiller à ce que les enfants végétariens et sans porc puissent avoir leur repas sans aucune erreur

<u>Le Repas</u> :

- ⇨ 3 types de repas sont proposés : repas classique, sans porc ou végétarien.

Les Projets d'Accueil Individualisé (P.A.I.) seront consignés entre la famille, le médecin et la Directrice. C'est le seul cas qui permet, si cela est décidé par le

protocole, qu'un repas de substitution soit amené par la famille et en respectant les recommandations données par le médecin : boîte hermétique avec date, nom et prénom de l'enfant, amenée en glacière. Celle-ci sera confiée dès l'arrivée de l'enfant à un membre de la Direction afin d'être mise au froid.
Les commandes de repas et de goûters sont effectuées par la Direction conformément au nombre d'enfants inscrits
Le pain est livré par le fournisseur en même temps que les repas

Le temps d'après repas :
Les journées scolaires sont longues, c'est pour le respect du rythme des enfants, des besoins de repos, que nous instaurons des temps calmes. Moment de détente et de repos qui permettent : d'écouter une histoire, de la musique, de chanter, de faire participer les enfants à des jeux de société, ou autres (lego, petites voitures...) Nous privilégions aussi le retour au calme après une activité. Pour que ce moment ne soit perçu comme une sanction ou une obligation, l'équipe veillera à bien expliquer que c'est un moment de détente.

Les Activités :

Les activités proposées doivent tenir compte des contraintes liées à l'accueil périscolaire du mercredi. Le temps est souvent court, il faut pouvoir continuer l'activité la semaine suivante. Elle doivent-être variées afin de satisfaire le désir de curiosité et de découverte des enfants.

Afin d'intégrer la vie du centre dans la vie quotidienne, il est intéressant d'adapter les activités à la période de l'année en cours.

Des activités nécessitant une organisation plus aboutie peuvent tout à fait être proposées. Il est possible de demander aux parents de venir chercher leur enfant ailleurs qu'au périscolaire, de les inscrire systématiquement durant plusieurs jours ou jusqu'à une certaine heure. L'accueil périscolaire n'est pas qu'un mode de garde : c'est un mode d'éducation, l'intérêt d'une activité peut impliquer une organisation familiale différente au même titre qu'une activité sportive en club.

Les enfants seront incités à reprendre, continuer et finir une activité. Dans un souci de cohérence, il peut leur être demandé de s'engager sur la durée. Le temps libre fait lui aussi partie des activités du temps périscolaire. Cependant des règles doivent être établies afin d'associer les enfants au rangement même lors d'un temps libre.

Le goûter
Les enfants vont aux toilettes, se lavent les mains et s'installent à table pour le goûter. Pour cela les animateurs aménagent l'espace pour le rendre plus fonctionnel et adapté et font participer les enfants, les responsabilisent pour les valoriser. Les animateurs proposent alors des activités.

Accueil du Soir :

L'accueil du soir à lieu de 16h30 à 18h30. Les parents viennent chercher leurs enfants de façon échelonnée. La directrice assure le suivi du départ, prendre et transmettre les informations de la journée aux familles. Ce temps est important pour échanger avec les familles.

5- Évaluations

Méthode d'évaluation du projet pédagogique

Des outils d'évaluation sont mis en place afin d'évaluer la pertinence, l'efficacité, l'efficience, l'utilité, et la cohérence du projet pédagogique et de définir les axes d'amélioration à apporter selon les critères cités ci-dessous :

Au regard des objectifs pédagogiques :

- Compréhension et respect des règles de vie par les enfants, soin du matériel, hygiène
- Autonomie de l'enfant : repères des espaces, prise en charge de ses affaires, prise de parole, choix des activités, l'enfant s'est-il approprié les espaces ?
- Prise en compte des centres d'intérêts et des initiatives des enfants
- Evolution des comportements, amélioration du langage, solidarité et initiatives
- Bien-être de l'enfant dans la structure

Au regard des activités :

Conformes aux objectifs éducatifs et pédagogiques ?

- Les moyens, la préparation, le déroulement, la qualité éducative, conformes à la législation et aux règles de sécurité
- Satisfaction des enfants
- Quand et comment les activités ont-elles été choisies ?
- Les temps de vie quotidienne sont-ils intégrés dans les activités ?

Évaluation des animateurs (trices) :

Évaluation des projets d'animations ou des activités, préparation des activités avec exemples de réalisations possibles, les activités sont-elles variées ? Les enfants sont-ils associés au choix des activités et comment ?

Respect des règles de vie, du règlement. Participation et degré d'implication dans la vie quotidienne et les activités.

Rangement et respect du matériel, degré de détérioration. Les consignes de sécurité sont-elles connues et respectées des animateurs (trices) ? Des réunions ont-elles lieu pour préparer les activités, quand et avec qui ?

Possibilité de mise en place des bilans individuels en fin d'année et de bilan par binôme en mi année.

Évaluation de la satisfaction des enfants :

L'évaluation s'effectuera quotidiennement auprès des enfants. A l'occasion de temps d'échanges, les enfants pourront s'exprimer sur la journée passée de façon collective, ils pourront ensuite voter de façon individuelle. Ce vote permet d'améliorer nos projets et d'affiner nos pratiques, notre organisation, nos activités

pour répondre à la satisfaction du plus grand nombre en cohérence avec nos valeurs éducatives.

Les critères sont les suivants :

- Cette année, les enfants ont-ils découvert des choses nouvelles ?
- Les enfants ont-ils été concertés dans le choix des activités ?
- Les enfants peuvent-ils choisir et s'inscrire seuls aux activités ?
- Les enfants peuvent-ils s'exprimer aisément ?

Évaluation de la satisfaction des familles :

Nous prendrons en compte l'avis des parents pendant les temps informels ou pendant des temps forts (Réunions, parents/enfants, spectacle,) un questionnaire de satisfaction sera mis en place périodiquement.

Les critères sont les suivants :

- Le service d'accueil de loisirs correspond-il à l'attente des familles ?
- Les familles des enfants sont-elles bien accueillies et bien informées ?
- Les outils de communication sont-ils mis en place et utilisés ?

Par la Directrice

- Evaluation des activités observées (sensibilisation, mise en place, réalisation), des observations notées sur le suivi journalier, de moments informels ou formels, des commentaires des parents…
- Analyse et propositions pour les périodes à suivre

Il importe que la Direction soit présente à divers moments de la journée, se mêlant à ceux-ci de manière plus ou moins formelle, tant pour maintenir un contact privilégié avec les enfants, les familles que les animateurs.

Bilan de période reprenant les objectifs et moyens ainsi que leur réalisation et bilan annuel envoyé à la Direction et aux élus.

A destination de l'équipe :

Ce projet est une aide et une référence permanente pour les animateurs et animatrices.

Il est à conserver, à consulter pendant l'année scolaire, sur place ou chez soi, tout animateur (trice) embauché(e) s'engage à le respecter. C'est un outil d'aide à la compréhension du fonctionnement de l'Accueil de Loisirs et sert de base à la rédaction des projets d'activités et d'outil à leurs programmations.

Pour toutes questions ou précisions, s'adresser à la Directrice de l'Accueil de Loisirs.